

RECONNAISSANCE DE LOGEMENTS D'UTILITE PUBLIQUE (LUP)

Promotion du parc locatif. Loi du 10 mai 2016 sur la préservation et la promotion du parc locatif (LPPPL; RSV 840.15)

54

Nombre d'exemplaires requis : 2

No CAMAC : 250074

A envoyer également par courriel, au format Excel, à : info.dgtl@vd.ch

- 1 Quota** Les LUP répondent à un quota imposé par un plan d'affectation (art. 25 al. 1 let. a RLPPPL)
Bonus Les LUP résultent de l'usage d'un bonus d'utilisation du sol (art. 29 LPPPL et 33 RLPPPL)
Préemption Les LUP résultent de l'usage du droit de préemption communal (art. 31 ss LPPPL)
Autre Les LUP ne se réfèrent à aucune des trois mesures ci-dessus.

2 Propriétaire

Nom / Sté	:	COMMUNE DE PAUDEX	Tél.	:	021 791 12 12
Prénom	:	COMMUNE DE PAUDEX	Courriel	:	greffe@pau dex.ch
Adresse	:	Route de la Bordinette 5			
Case postale	:				
NP / Lieu	:	1094 Paudex			

3 Auteur des plans

Nom / Sté	:	NICOLAS DE COURTEN architectes sàrl	Tél.	:	021 311 46 01
Prénom	:	NICOLAS DE COURTEN	Courriel	:	052_pau@nicolasdecourten.ch
Adresse	:	Place du Vallon 2			
Case postale	:				
NP / Lieu	:	1005 Lausanne			

4 Lieu du projet

Adresse	:	Route du Simplon 23/25	District	:	Côtes Saint-Maire
NP / Lieu	:	1094 Paudex			

5 Terrain Parcelle(s), RF No : 543, 544, 545, 547, 549

6 PGA/PPA Zone légale / Nom : Plan de quartier "Côtes Saint-Maire"

7 Planning

Début des travaux	:	2027
Prévision	Mise en location	: 01.déc.29

8 Surface brute de plancher habitable (SBPU)

SBPU logements y compris LUP	:	100%	2'217.4 m2
SBPU logements uniquement LUP	:	100%	2'217.4 m2
SBPU des autres affectations	:		433.1 m2
SBPU total	:		2'650.5 m2

9 Acronymes (à indiquer dans la colonne A à la position 10)

9.1 Acronymes des logements pour lesquels la reconnaissance d'utilité publique est sollicitée

LLA	Logements à loyers abordables
LADA	Logements adaptés avec accompagnement (anciennement logements protégés LP)
LE	Logements pour étudiants
LLM	Logements à loyers modérés

Lorsque des aides (prêt, cautionnement, aides à fonds perdus) au sens de la loi sur le logement du 9 septembre 1975 (LL) sont prévues, veuillez indiquer ci-dessous les nos de dossiers des examens préalables y relatifs

LLA (LCIP)	No de dossier RPCLo :	
LADA	No de dossier RPCLo :	
LE	No de dossier RPCLo :	
LLM	No de dossier LL :	

9.2 Acronymes des autres espaces loués

ES COM	Espace(s) commun(s) chauffé(s) et habitable(s) réservé(s) aux locataires (local de rencontre)
LML	Logements au marché libre (location et PPE)
ACTI	Activités / Commerces
BUR	Bureaux
DEP	Dépôts loués
ES PUBL	Espaces publics (crèche, école, salle publique, etc.)
AUTRE	Toutes autres affectations louées

10 Annexes à produire

Marquer d'une croix

Documents de la commune instituant le quota ou le bonus (règlement, extrait du plan d'aménagement)	X
Logements adaptés avec accompagnement (LLA-LADA): préavis du Service des assurances sociales et de l'hébergement (SASH)	
Plans A4 ou A3, avec logements teintés selon affectation, mention de leurs acronymes et résumé des surfaces SBPU, SUP	X
LLA	Rouge
LADA	Vert
LE	Jaune
LLM	Bleu
Plan de situation du géomètre (plan d'enquête publique)	X
Si terrain avec DDP : copie de l'acte (ou du projet d'acte) constitutif du DDP	
Justificatif d'augmentation du revenu locatif en raison de performances énergétiques accrues (art. 28 al. 5 RLPPPL)	
Justificatif d'augmentation du revenu locatif pour les LADA et les LE (art. 28 al. 6 RLPPPL)	
Questionnaire 53 (si les travaux impactent un immeuble existant de plus de deux logements loués)	

Blank lined area for text entry.

Par sa signature ou celle de son mandataire, le propriétaire autorise le Service en charge du logement à se procurer auprès de l'ECA-Vaud une copie de la police comprenant la description volumique détaillée de son immeuble avec les valeurs d'assurance correspondantes.

	Le propriétaire	Le mandataire
Lieu	Paudex	Lausanne
Date	03.06.2026	02.06.2026
Timbre et signature		NICOLAS DE COURTEN architectes Sàrl EPF FAS SIA Place du Vallon 2 CH-1005 Lausanne T 021 311 46 01 mail@nicolasdecourten.ch www.nicolasdecourten.ch

13 Décision de reconnaissance d'utilité publique

Pour les dossiers soumis à l'enquête publique, la décision est notifiée dans la synthèse CAMAC.
 Pour les dossiers dispensés d'enquête publique, la décision est notifiée au propriétaire.